



Note d'information sur les tenues pour les championnats des Ardennes saison 2018

Voici un récapitulatif des différents points à respecter pour cette nouvelle année de championnats départementaux. Ces règles ne s'appliquent que pour les championnats départementaux !!

Bas :

- Seuls les pantalons et pantacourts sont autorisés.
- Le port du jean bleu ou d'un déchiré est interdit.
- Le port du short est interdit dans tous les championnats sauf pour les catégories Benjamins/Minimes et cadets. Pour les jeunes, le short doit être un short de sport uni.

Haut :

- Les joueurs ou joueuses d'une même équipe ont obligation d'être en tenue homogène.
- Haut avec manches longues ou courtes, s'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs ou joueuses peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.
- L'identification du club sur les vêtements (hauts) devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée (dans ce dernier cas, si l'autocollant ne tient pas il devra être changé à la demande). Toute autre forme d'accrochage amovible est formellement interdite (épingle, scratch, ...)

Si des joueurs ne respectaient pas ces directives, le jury aurait toute autorité pour les exclure de la compétition.

Pour le comité départemental des Ardennes

M Skorupa Allan